

OU

Il conviendrait d'utiliser le texte suivant lorsqu'un État Partie se prévaut des dispositions de l'article 7 3).

Le présent certificat est délivré sous l'autorité du Gouvernement de.....(nom complet de l'État) par.....(nom de l'institution ou de l'organisme)

À le
 (lieu) (date)

.....
 (signature et titre du fonctionnaire qui délivre
 ou vise le certificat)

Notes explicatives :

1. En désignant l'État, on peut, si on le désire, mentionner l'autorité publique compétente du pays dans laquelle certificat est délivré.
2. Lorsque le montant total de la garantie provient de plusieurs sources, il convient d'indiquer le montant fourni par chacune d'elles.
3. Lorsque la garantie est fournie sous plusieurs formes, il y a lieu de les énumérer.
4. Dans la rubrique "Durée de la garantie", il convient de préciser la date à laquelle celle-ci prend effet.
5. Dans la rubrique "Adresse de l'assureur (ou des assureurs) et/ou du garant (ou des garants)", il convient d'indiquer l'adresse de l'établissement principal de l'assureur (ou des assureurs) et/ou du garant (ou des garants). Si nécessaire, il convient d'indiquer le lieu de l'établissement auprès duquel l'assurance ou la garantie a été souscrite.